Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-200079804-20251211-D2025_45-DE

SPEHA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE
La qualité au fil de l'eau

SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE
Peyre Souille – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD
☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2025/45

L'an deux mille vingt-cinq, et le 11 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 4 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Nombre de membres	
En exercice	45
Présents	30
Votant	32

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrice BEAUVILAIN, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Louis BRAYE, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Abdelrani MAHCER, Dominique MARQUET, Eric MARTY, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Daniel BELONDRADE, Théo BURAS, Aurélie CANTIE, Christophe FREZOU, Serge KONDRYSZYN, Didier LAURENS, Denis LEMOINE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, René PACHER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Ont donné pouvoirs : Denis LEMOINE procuration à Marc MIRANI

Serge KONDRYSZYN procuration à Gisèle GIUGLARDO ANTONY

Secrétaire de séance : Monsieur Serge BERENGUER

APPEL D'OFFRES : CONTRATS D'ASSURANCES DU SPEHA 2026-2029

Une consultation selon une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre a été lancé par publication dématérialisée sur www.e-marchespublics.com et sur ladepeche.com le **09 septembre 2025** (n°e-DEMATIS : 1117140).

La date de remise des offres était fixée au **vendredi 24 octobre 2025 à 17h00**.

La consultation porte sur les contrats d'assurance du SPEHA répartis en 3 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes : biens, bâtiments, ouvrages du SPEHA,
- Lot 2 : Responsabilité civile (RC), Protection Juridique (PJ), Défense pénale et recours des agents et des élus,
- Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes.

La durée du marché est de 4 ans et prendra effet au 01/01/2026.
Pour information, les contrats en cours sont les suivants :

Deux (2) offres ont été reçues, avec la répartition suivante selon les lots :

Réponses

	LOT 1 : DAB	LOT 2 : RC et PJ		LOT 3 : VEHICULES
		RC	PJ	
AXA		X	X	X
GROUPAMA				X
Nombre d'offres	0	1	1	2

Aucune offre n'a été reçue pour le lot n°1 et seulement 1 offre a été déposée.
Toutes les candidatures sont conformes et recevables.

Les critères de sélection des offres définis dans le règlement de la consultation sont :

- Valeur technique de l'offre, qualité et étendue des garanties proposées : **50 %**
- Prix de l'offre : **50 %**

L'analyse des offres fait est synthétisée dans les tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-200079804-20251211-D2025_45-DE

Notation prix (50 points)

	LOT 1 : DAB	LOT 2 : RC et PJ		LOT 3 : VEHICULES	
		RC	PJ	Offre de base	Variante
AXA		50			50
GROUPAMA				18,39	45,56

Notation technique (sur 50 points)

	LOT 1 : DAB	LOT 2 : RC et PJ		LOT 3 : VEHICULES	
		RC	PJ	Offre de base	Variante
AXA		50			50
GROUPAMA				50	50

Note globale (100 points)

	LOT 1 : DAB	LOT 2 : RC et PJ		LOT 3 : VEHICULES	
		RC	PJ	Offre de base	Variante
AXA		100			100
GROUPAMA				68,39	95,56

Classement final

	LOT 1 : DAB	LOT 2 : RC et PJ		LOT 3 : VEHICULES	
		RC	PJ	Offre de base	Variante
AXA		1			Offre rejetée
GROUPAMA				2	1

Pour le lot n°3, AXA n'a pas proposé d'offre de base, alors que celle-ci est obligatoire dans le Règlement de Consultation. L'offre d'Axa n'est donc pas recevable pour le lot n°3.

Considérant l'examen des offres par la commission des marchés du 11 décembre 2025,

Considérant de l'avis de la Commission des marchés du 11 décembre 2025 qui propose de déclarer le Lot 1 (Dommages aux biens) sans suite, de retenir l'offre de AXA pour le Lot 2 (Responsabilité civile et protection juridique), et de retenir l'offre de GROUPAMA pour le Lot 3 (Véhicule et engins),

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de retenir les offres d'AXA pour le Lot 2 (Responsabilité civile et protection juridique), de GROUPAMA pour le Lot 3 (Véhicule et engins), et de classer sans suite le Lot 1 (Dommages aux biens), à l'unanimité, avec 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-200079804-20251211-D2025_45-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.
Fait à Montgeard,
Le 11/12/2025

Le Président

Service Public de l'Eau Hers Arize
A MONTGEARD (Hte-Garonne)

Jean-Louis REMY

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.